

Politique biodiversité du groupe Caisse des Dépôts

Publié le 13 décembre 2022



**Caisse
des Dépôts**
GROUPE

Sommaire

Introduction	3
01. Mesure d’empreinte et risques biodiversité	5
02. Réduction des impacts négatifs directs et indirects	7
I Changements d’usages des sols	7
II Surexploitation de certains organismes vivants	10
III Changement climatique	11
IV Pollutions	12
V Espèces exotiques envahissantes	15
VI Autres leviers de réduction des impacts négatifs	15
03. Accroissement des impacts positifs directs et indirects	17
I Investissements et financements favorables à la biodiversité	17
II Innovation et offres favorables à la biodiversité	19
III Influence et partenariats en faveur de l’action pour la biodiversité	22
04. Contribution à la recherche, à la formation et à la sensibilisation	25
I Contribuer à la recherche	25
II Former et sensibiliser	26

Introduction

En mai 2019, la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité¹ et les services écosystémiques (IPBES²) a publié un rapport mondial³ confirmant le « déclin alarmant de la biodiversité » : plus d'un million d'espèces sont menacées d'extinctions. Le rapport indique que « la nature décline à un rythme sans précédent dans l'histoire humaine – et le taux d'extinction des espèces s'accélère, provoquant dès à présent des effets graves sur les populations humaines du monde entier ». Selon BIOFIN, un programme émanant des Nations Unies, les besoins en financements pour la biodiversité atteindraient 823 milliards de dollars par an.

La préservation de la biodiversité, définie comme l'ensemble des êtres vivants, les écosystèmes dans lesquels ils vivent et les interactions des espèces entre-elles et avec leurs milieux, est par ailleurs essentielle pour lutter contre d'autres fléaux environnementaux que sont le changement climatique, la désertification, la raréfaction de l'eau ou encore diverses pollutions.

Le groupe Caisse des Dépôts, engagé depuis plus de deux siècles au service de l'intérêt général a inscrit dans sa « raison d'être » sa volonté d'agir en faveur de l'accélération de la transformation écologique et de contribuer à offrir une vie meilleure pour toutes et tous. A ce titre, il s'engage à placer la biodiversité au cœur de sa stratégie de transformation écologique et à contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux et internationaux en matière de biodiversité.

Cet engagement concerne l'ensemble des entités du Groupe⁴. En outre, au travers de sa filiale créée en 2007, CDC Biodiversité, il contribue à concilier biodiversité et développement économique au service de l'intérêt général et à déployer les outils et métriques adaptées. CDC Biodiversité imagine et adapte des solutions économiques, écologiques et financières pour mettre en œuvre des actions concrètes de restauration et préservation de la biodiversité, dont elle peut assurer la gestion sur le long terme. Pionnière en matière de compensation écologique, elle développe également des innovations adaptées aux besoins des acteurs et aménageurs publics et privés en matière de biodiversité, en privilégiant des solutions fondées sur la nature. Par ailleurs, la Mission économie de la biodiversité (MEB), soutenue par la Banque des Territoires, publie des travaux de recherches appliquées sur des thématiques en lien avec les enjeux de conciliation économie et biodiversité.

¹ La définition de la biodiversité donnée par l'Office Français pour la Biodiversité est la suivante : « l'ensemble des êtres vivants ainsi que les écosystèmes dans lesquels ils vivent. Ce terme comprend également les interactions des espèces entre elles et avec leurs milieux. »

² L'IPBES est un organisme intergouvernemental indépendant comprenant plus de 130 États membres. Mis en place par les Gouvernements en 2012, l'IPBES fournit aux décideurs des évaluations scientifiques objectives sur l'état des connaissances sur la biodiversité de la planète, les écosystèmes et les contributions qu'ils apportent aux populations, ainsi que les outils et les méthodes pour protéger et utiliser durablement ces atouts naturels vitaux

³ L'IPBES dresse un bilan à travers le rapport d'évaluation mondiale sur la biodiversité et les services écosystémiques. Il évalue les changements au cours des cinq dernières décennies et fournit un aperçu complet de la relation entre les trajectoires de développement économique et leurs impacts sur la nature. Il s'agit du document le plus exhaustif réalisé à ce jour (élaboré par 145 experts, 15 000 références scientifiques et sources gouvernementales). Plus d'informations :

<https://ipbes.net/news/Media-Release-Global-Assessment-Fr>

⁴ Pour la filiale Transdev, le déploiement de la politique biodiversité ne concerne pour l'instant que la France.

Depuis 2020, les entités du Groupe se sont fixé des objectifs en faveur de la biodiversité dans le cadre d'initiatives pertinentes pour leurs activités.

- La Caisse des Dépôts, CDC Biodiversité, Icade, la Compagnie des Alpes, La Poste Groupe, la Société Forestière et CDC Habitat sont membres de l'initiative « **Entreprises Engagées pour la Nature – act4nature France** ». Chaque entreprise qui adhère à cette initiative doit déposer un plan d'actions dans l'année qui suit, qui comprend des objectifs chiffrés. Elles développent leurs propres plans d'actions biodiversité dans ce cadre, afin d'améliorer leur prise en compte des enjeux biodiversité (et ressources) les plus matériels. Les participations stratégiques Suez, Egis, RTE ou encore GRTgaz, sont également membres de l'initiative « entreprises engagées pour la nature – act4nature France ».

- La Caisse des Dépôts, la Banque Postale, La Banque Postale AM, CNP Assurances, et STOA sont membres de l'initiative « **Finance for Biodiversity** ». L'initiative fixe un cadre commun à ses membres afin de :
 - Collaborer et partager des connaissances
 - Dialoguer avec les entreprises en portefeuille
 - Evaluer les impacts
 - Se fixer des cibles
 - Reporter publiquement d'ici 2025

En 2022, le besoin de mettre en cohérence les objectifs et la stratégie du Groupe en matière de biodiversité a émergé en amont de la COP 15 biodiversité. D'où la présente **politique biodiversité** construite en 4 axes, détaillés dans les parties du document :

1. **Mesure d'empreinte.** Elle est essentielle à une bonne intégration des enjeux biodiversités.
2. **Réduction des impacts directs et indirects négatifs.** Parce que l'effondrement du vivant est la résultante des impacts de nos sociétés humaines, la réduction de ceux-ci est une priorité.
3. **Accroissement des impacts directs et indirects positifs.** Il est possible de développer ou de contribuer à des solutions positives pour la biodiversité.
4. **Contribution à la recherche, à la formation et à la sensibilisation.** Les enjeux relatifs à la biodiversité sont encore à explorer et à transmettre.

1

Mesure d'empreinte et risques biodiversité

L'expérience des politiques climat, développées par des acteurs de différentes natures, montre l'importance pour ces derniers d'être capables de mesurer leurs émissions de gaz à effet de serre. Cette mesure guide les décisions favorables à la réduction de cette « empreinte carbone », et la détermination d'objectifs de court, moyen et long terme compatibles avec les objectifs nationaux ou internationaux en la matière.

Pour les mêmes raisons, s'attaquer sérieusement à lutte contre l'effondrement de la biodiversité nécessite le développement d'outils de mesure de « l'empreinte biodiversité » des acteurs économiques.

Les entités du Groupe s'engagent à :

- Mesurer et publier d'ici fin 2024, dans la limite des outils disponibles leurs empreintes biodiversité pour leurs activités opérationnelles et portefeuilles d'investissements. Dès **2022**, plusieurs entités financières du groupe ont commencé à mesurer et publier les empreintes biodiversité de leurs actifs cotés.
- Sur les périmètres pour lesquels les outils sont inexistantes ou pas encore assez fiables, les entités du groupe fourniront les meilleurs efforts pour analyser leurs impacts, par exemple dans le cadre des initiatives « entreprise engagées pour la nature – act4nature France » ou encore « Finance for Biodiversity », et contribueront à l'émergence d'outils de mesure adaptés.
- **Dialoguer** avec leurs **partenaires** et les **entreprises dans lesquelles elles investissent**, pour effectuer une empreinte biodiversité de leurs propres activités.

Par ailleurs, le Groupe développe des solutions de mesure d'empreinte biodiversité notamment :

- **Le GBS (Global Biodiversity Score)** : après des années de développement CDC Biodiversité a lancé en mai 2020 la première version de son « **Global Biodiversity Score** » (GBS). Le GBS permet aux entreprises et institutions financières de mesurer leur impact sur la biodiversité et d'intégrer cette information dans leur politique de pilotage opérationnel et leur stratégie

décisionnelle. En 2021, CDC Biodiversité a débuté la déclinaison de l'outil **GBS pour les collectivités locales**.

- **La solution BIA-GBS** : depuis 2021, **CDC Biodiversité** et **Carbon4 Finance** proposent une base de données « BIA-GBS » pour les institutions financières désirant mesurer l'empreinte biodiversité de leurs portefeuilles d'actifs cotés. Cette base de données est notamment utilisée par la direction de la gestion des actifs de la CDC, La Banque Postale, LBPAM ou encore CNP Assurances.
- L'empreinte biodiversité adaptée aux petites et moyennes sociétés cotées (SMID) : en 2022, une solution de calcul d'empreinte pour les SMID françaises est testée à la demande de CDC Croissance (implication de son partenaire Ethifinance), dans le but de disposer progressivement d'une mesure des petites et moyennes entreprises cotées.
- CDC Biodiversité développe en complément un service d'accompagnement de la mesure d'empreinte biodiversité des portefeuille Private Equity.
- La **Société Forestière** élabore un nouvel outil de mesure de la **biodiversité en forêt** afin d'en proposer l'usage à ses clients. A partir de la dernière version de l'Indice de Biodiversité Potentielle développé par le CNPF-IDF, qui a été complété à l'échelle européenne, la Société Forestière s'est associée à **CDC Biodiversité** afin d'élargir les indicateurs de suivi, à l'échelle du peuplement mais aussi d'un massif. L'objectif est d'évaluer la progression de la biodiversité au regard de la sylviculture conduite et, ainsi, être en mesure de piloter véritablement la performance d'un patrimoine sur la protection de la biodiversité. Cette évaluation est en cours sur le patrimoine de CNP Assurances et de la Caisse des Dépôts avec la version du CNPF-IDF, qui sera poursuivi avec le nouvel outil dès qu'il sera mis en place. Ces évaluations seront respectivement terminées en 2025 et 2026. Cet outil pourra ensuite être partagé avec les professionnels de la forêt et rendu public dès qu'il aura été éprouvé par la Société Forestière à horizon 2026.

Enfin, le Groupe promeut l'émergence de cadre d'analyse et de reporting des risques liés à la biodiversité. Ainsi, la Caisse des Dépôts est membre du **forum de la TNFD** (Taskforce on Nature-related Financial Disclosures). L'objectif de ce groupe de travail international officiellement lancé en 2021 est de développer et fournir un cadre commun de gestion et de divulgation des risques nature, dans le but ultime de réorienter les flux financiers privés vers des résultats positifs pour la nature.

En 2023, le groupe renforcera ses travaux en matière de mesure et de gestion des risques liés à la biodiversité à l'image de CNP Assurances qui a publié en 2022 une mesure de la dépendance de son portefeuille d'investissement à la perte de biodiversité, en s'appuyant sur les travaux de la Banque de France.

2

Réduction des impacts négatifs directs et indirects

L'IPBES indique que nos sociétés humaines exercent cinq types de pression sur les écosystèmes et la biodiversité :

1. les changements d'usage des terres et des mers (la destruction directe d'un habitat naturel),
2. l'exploitation directe de certains organismes vivants
3. le changement climatique,
4. la pollution,
5. les espèces exotiques envahissantes

Les entités du groupe s'engagent à renforcer les critères relatifs à la biodiversité dans l'évaluation et le suivi de leurs investissements et opérations afin de maîtriser leurs risques et d'éclairer leurs prises de décision

Cette politique aspire à couvrir autant que possible ces cinq pressions, dans cet ordre, afin de réduire les impacts directs et indirects du Groupe. Elle est complétée par des plans d'actions des différentes entités du Groupe.

I- Changements d'usages des sols

A) Lutte contre la déforestation et la déforestation importée

Fonctionnement interne et métiers opérationnels

Les entités du Groupe s'engagent à réduire et éliminer les risques de déforestation dans leurs chaînes d'approvisionnement, en utilisant notamment l'inclusion de critères d'approvisionnement et la préférence accordée à certains labels dans les achats et le dialogue avec les fournisseurs font partie des leviers pour tendre vers le « zéro déforestation ».

Métiers financiers

Le groupe attend des entreprises qu'il finance ou dans lesquelles il investit :

- Qu'elles ne contribuent pas directement à la déforestation dans leurs opérations, qu'elles réduisent et qu'elles compensent les impacts qu'elles n'arrivent pas à réduire.

- **Qu'elles adoptent des politiques « zéro déforestation »** dans leurs chaînes de valeurs lorsqu'elles sont concernées par les différentes matières premières listées ci-dessous :
 - Cacao, café, soja, élevages, dont : agroalimentaire, restauration, distribution.
 - Hévéa (caoutchouc) : dont : pneumatique.
 - Huile de palme, dont : biocarburants, chimie, agroalimentaire.
 - Bois et pâte à papier : (voir également « II. Surexploitation de certains organismes »).

Par ailleurs, le **Groupe exclut le financement et l'investissement dans les exploitants et négociants de ces matières premières**, sauf pour les entreprises ayant mis en place une politique reconnue de prévention⁵ de la déforestation^{6,7}.

B) Lutte contre l'artificialisation des sols

La France s'est engagée à atteindre le « Zéro artificialisation nette » en 2050, et à diviser par deux le rythme d'artificialisation d'ici 2030.

Le groupe Caisse des Dépôts souhaite contribuer à l'objectif de zéro artificialisation nette des territoires français par l'accompagnement des collectivités et des entreprises au travers d'un ensemble de solution.

Le groupe s'engage également à mesurer de plus en plus précisément la contribution directe de ses projets et investissements en immobilier et infrastructures à l'artificialisation des sols afin d'appliquer une logique d'évitement et de réduction ainsi qu'une démarche volontaire de renaturation ou de désartificialisation.

La **Banque des Territoires** s'est engagée dans un travail d'évaluation de l'impact de ses actions sur la biodiversité et sa dépendance vis-à-vis d'elle. Cette mission sera achevée courant 2023. Les travaux visent à mesurer cet impact et cette dépendance, et amorcent une réflexion sur les indicateurs existants et ceux à développer. Le but est d'optimiser les activités de la Banque des Territoires, en visant un cap de réduction de son impact négatif direct et indirect et d'augmentation de son impact positif sur la biodiversité.

Pour son **portefeuille d'investissement immobilier direct**, la direction des Gestion d'Actifs de la Caisse des Dépôts s'est engagée à respecter un objectif **zéro artificialisation nette dès 2021**.

Le groupe la Poste s'engage par l'intermédiaire de sa foncière La Poste Immobilier sur 75% des opérations nouvelles en reconversion foncière à horizon 2030.

Le groupe CDC Habitat s'engage à suivre son impact sur l'étalement urbain à travers le suivi d'un indicateur pour tous ses projets neufs. Celui-ci prend en compte plusieurs critères : la nature du site (agricole, naturel, industriel, etc.), la proximité des services, l'offre de transports en commun, l'imperméabilisation des sols, etc. En 2021, 67 % des projets ne contribuaient aucunement à l'étalement urbain et 22 % présentaient un étalement urbain faible. D'ici 2023,

⁵ Par exemple via la certification (RSPO pour l'huile de palme) et/ou les réponses au questionnaire du CDP.

⁶ SFIL exclut le financement et l'investissement dans les projets d'exploitation et de négociation

⁷ Hors CNP Assurances qui est en phase d'analyse sur ce sujet. Hors Bpifrance qui privilégiera un dialogue actionnarial renforcé sur cette question.

le Groupe CDC Habitat s'engage à définir une méthodologie en vue de mesurer – à partir de 2024 - son impact sur l'artificialisation des sols et de déployer une stratégie Zéro Artificialisation Nette.

Afin de limiter son impact, il investit notamment dans la reconversion d'actifs existant à travers la création du fonds Hab'initio. Doté de 250 millions d'euros, le fonds Hab'initio vise la transformation de bureaux en logements ainsi que des opérations de conversion foncière pour la réalisation de programmes principalement résidentiels avec des promoteurs partenaires.

Afin de favoriser la biodiversité sur les opérations de constructions neuves et de réhabilitation avec aménagements extérieurs de CDC Habitat, celles-ci feront l'objet d'un diagnostic socio-écologique et d'un accompagnement pour la mise en place des préconisations durant toute l'opération (à partir des OS 2024). Les réhabilitations thermiques avec isolation par l'extérieur ainsi que les autres interventions sur le bâti (démolition, densification par exemple) feront l'objet d'une attention particulière afin de veiller à la préservation de la faune.

Par ailleurs, le groupe Caisse des Dépôts va poursuivre ses réflexions sur le sujet de l'artificialisation des sols dans le cadre d'un groupe de travail dédié à cette question en 2023, qui réunira toutes les entités concernées, afin de se doter d'un objectif de contribution « Zéro Artificialisation Nette ».

C) Lutte contre la destruction des zones sensibles

Fonctionnement interne et métiers opérationnels

Pour les sites/opérations situés au sein ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, (y compris le réseau Natura 2000 de zones protégées, les sites du patrimoine mondial de l'Unesco et les domaines clés de la biodiversité, ainsi que d'autres zones protégées), le groupe privilégie l'évitement et exclut les opérations jugées trop impactantes. Des évaluations appropriées sont réalisées le cas échéant, et, sur la base de leurs conclusions, les mesures d'atténuation nécessaires sont mises en œuvre, dans la logique de la séquence « éviter, réduire, compenser ».

Par ailleurs, 80 % de la biodiversité française (en nombre d'espèce) étant située dans les outre-mer, avec 10% de la biodiversité mondiale est endémique sur ces territoires (données UICN), la France porte une responsabilité toute particulière dans la préservation du vivant dans ces départements et territoires. **La Poste Groupe** engage, avec la LPO et ses partenaires locaux, un programme ad hoc autour de 3 objectifs : protéger les espèces, les espaces et les habitats via une gestion responsable des sites postaux ; sensibiliser et mobiliser les postiers et les postières ultra-marins aux enjeux de la biodiversité locale ; contribuer à la sensibilisation et à la mobilisation des populations ultra-marines.

Métiers financiers

Le Groupe attend des entreprises qu'il finance ou dans lesquelles il investit qu'elles apportent une attention particulière aux zones sensibles en excluant les opérations les plus impactantes pour ces sites. Ces principes guident aussi l'investissement dans les actifs physiques.

II- Surexploitation de certains organismes vivants

A) Lutte contre la surpêche

A l'échelle mondiale, un tiers des stocks subit une surexploitation tandis que 60% des stocks sont déjà exploités au niveau durable maximal.

Fonctionnement interne et métiers opérationnels

Les restaurants et restaurants d'entreprises des entités du groupe Caisse des Dépôts font tendre leurs approvisionnements vers 100% de produits issus de la pêche et de l'aquaculture responsables, y compris pour les crustacés⁸ et mollusques. La mise à disposition d'alternatives végétariennes est aussi utilisée comme levier de réduction de cette pression.

Métiers financiers

Le Groupe attend des entreprises des secteurs de la **pêche**, de la **restauration**, de l'**agroalimentaire** ou encore de la **distribution** qu'il finance ou dans lesquelles il investit, qu'elles **privilegient les** produits de la pêche et de l'aquaculture issus de filières responsables, voire qu'elles se fixent des objectifs de 100% d'approvisionnement responsable.

B) Lutte contre la surexploitation forestière (bois et ses dérivés)

Fonctionnement interne et métiers opérationnels

Pour leurs besoins internes et activités opérationnelles, les entités du Groupe **font tendre** leurs approvisionnements vers **100% de bois, papier et carton issus de forêts gérées durablement et/ou de filière de recyclage.**

Gestion forestière

La Société Forestière du groupe Caisse des Dépôts propose systématiquement des solutions de gestion durable à ses clients.

Le Groupe Caisse des Dépôts détient⁹ un patrimoine d'environ 120 000 hectares de forêts (détenus par la Caisse des Dépôts et CNP Assurances et confiés en gestion à la Société Forestière). Les entités concernées s'engagent à l'exploiter tout en préservant la diversité des écosystèmes qui la composent en appliquant une gestion multifonctionnelle. Le groupe a établi un ensemble d'initiatives et s'est fixé des objectifs ambitieux qui visent à protéger, préserver voire restaurer la biodiversité sur son patrimoine : mesure de la biodiversité du patrimoine forestier à l'aide d'une méthode reconnue (Indice de Biodiversité Potentielle), diversification des pratiques forestières afin de multiplier les types d'habitats et apporter plus de résilience, aménagement de trames vertes ou bleues pour optimiser les continuités écologiques. Des partenariats avec des associations sont également noués pour mener des projets de protection de l'environnement, dédiés à la biodiversité ou aux milieux aquatiques. De plus, le groupe adapte les pratiques de gestion appliquées afin de minimiser son impact sur la biodiversité : interruption des travaux forestiers durant les périodes de reproduction des espèces les plus sensibles, conservation d'arbres porteurs de micro-habitats et de zones d'évolution naturelle ou encore limitation de l'utilisation des pesticides et des huiles minérales en forêt. L'ensemble des massifs détenus sont écocertifiés PEFC. La Société Forestière engage une démarche de certification de groupe FSC qui sera proposée à ses clients. La

⁸ Les formes non durables d'élevage de crevettes entraînent par exemple la destruction de mangrove

⁹ Au 31 mars 2022.

Caisse des Dépôts et CNP Assurances se sont déjà engagées sur la certification d'une partie de leurs patrimoines.

Métiers financiers

Le Groupe attend de toutes les entreprises qu'il finance ou dans lesquels il investit, qu'elles privilégient le bois et ses dérivés (dont papiers, cartons) issus de filières de recyclage et/ou de forêts gérés durablement. Pour les entreprises pour lesquelles ces sujets sont les plus matériels, un objectif de 100% de bois et/ou dérivés issus de filières durables est attendu.

Par ailleurs, les projets d'investissement en neuf de l'immobilier de placement en direct de la direction des Gestions d'Actifs de la Caisse des Dépôts privilégient les bois d'œuvre issus de filières de recyclage et/ou de forêts gérés durablement.

C) Lutte contre l'exploitation directe d'espèces protégées

Fonctionnement interne et métiers opérationnels

Le groupe exclut toute activité de commerce d'animaux, de végétaux ou de tous produits naturels ne respectant pas les dispositions la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction).

La Poste Groupe s'engage dans la lutte contre le transport illégal (en Europe et à l'international) des espèces sauvages dans le cadre de l'initiative Logistique & Transport du WWF.

Métiers financiers

Le Groupe attend des entreprises qu'il finance ou dans lesquelles il investit, qu'elles excluent toute activité de commerce d'animaux, de végétaux ou de tous produits naturels ne respectant pas les dispositions la CITES.

III- Changement climatique

Le changement climatique exerce une **pression importante** et croissante sur la biodiversité. La capacité de certains écosystèmes et de nombreuses espèces à s'adapter aux rapides changements qu'il entraîne (événements météorologiques extrêmes, hausse des températures, sécheresse, montée du niveau des océans...) est très limitée.

Les écosystèmes jouent un rôle majeur dans **l'atténuation** au changement climatique : de nombreux « puits de carbone » naturels fonctionnent grâce à l'action du vivant (forêts, sols, zones humides, océans...). Par ailleurs, les écosystèmes jouent un rôle important dans **l'adaptation** au changement climatique par les services qu'il rend : par exemple, le végétal peut aider à réduire les températures extrêmes notamment en ville, créer des barrières contre les inondations ou encore limiter l'impact des sécheresses. Conformément à son plan d'action d'adaptation au changement climatique, le Groupe envisage systématiquement le recours aux solutions d'adaptation fondées sur la nature et cherche à identifier leurs co-bénéfices environnementaux, sociaux et économiques.

Le changement climatique fait l'objet d'une attention particulière de la part du groupe et dispose de sa propre **politique thématique** ainsi que de **politiques sectorielles**, notamment sur les **énergies fossiles**. Les co-bénéfices biodiversité de cette politique sont nombreux. En effet, l'utilisation des énergies fossiles, notamment non conventionnelles :

- Entraîne la destruction d'écosystèmes : pour l'extraction (par exemple de vastes forêts pour la production de pétrole issu de sables bitumineux), pour la construction de pipelines et autres infrastructures lourdes.
- Génère d'importantes **pollutions** de l'air, des sols, de l'eau ainsi que **l'acidification des océans**, mais aussi des pollutions accidentelles parfois catastrophiques.

IV- Pollutions

La pollution tueait¹⁰ plus de 9 millions de personnes par an dans le monde. En plus de l'intérêt pour la protection de la nature, il est donc important pour le groupe CDC de se mobiliser contre diverses formes de pollution du fait de l'ampleur des problèmes sanitaires qu'elles entraînent.

A) Pollution chimique

A titre d'exemple, la France s'est dotée d'un objectif de réduction des usages de produits phytosanitaires de 50% d'ici 2025. Il est également prévu que les pays européens devront se fixer des objectifs d'au moins 45% de réduction.

En plus de protéger la biodiversité, la lutte contre différentes formes de pollutions chimiques entraîne des co-bénéfices importants dans la préservation de la qualité de l'eau, de l'air, des sols, et dans la réduction de diverses problématiques sanitaires.

Fonctionnement interne et métiers opérationnels

Les entités du Groupe s'engagent à :

- diminuer progressivement l'usage résiduel de pesticides et engrais de synthèse dans l'entretien de leurs parcs immobiliers, d'infrastructures et divers espaces verts jusqu'à élimination de ces produits.
- favoriser systématiquement les méthodes et produits de nettoyage écologiques (naturels et/ou labellisés) pour leurs besoins d'entretien.
- privilégier les produits issus de l'agroécologie ainsi que les produits labellisés dans leurs achats divers afin de réduire les pollutions induites par leur production et utilisation.

A titre d'exemple, CDC Habitat déploie progressivement le contrat de gestion durable des espaces verts et vise un objectif de 100% de contrats signés à horizon 2025. Ce contrat, adaptable aux sites et basé sur la transition d'une gestion classique à une gestion différenciée, promeut notamment le Zéro Phyto et la préservation des ressources (déchets verts, eau).

¹⁰ Lien vers l'étude publié dans « The Lancet » : [https://www.thelancet.com/journals/lanplh/article/PIIS2542-5196\(22\)00090-0/fulltext](https://www.thelancet.com/journals/lanplh/article/PIIS2542-5196(22)00090-0/fulltext)

Gestion forestière

A travers les engagements de ses clients institutionnels, la **Société Forestière** limite au strict minimum l'utilisation de pesticides en forêt : l'usage des herbicides et fongicides est interdit et celui d'insecticides est limité aux seules situations d'urgence sanitaire en solution curative. Elle privilégie l'utilisation d'huiles biodégradables (chaînes et hydraulique) lors des chantiers d'exploitation et de travaux forestiers et tend à supprimer toute utilisation d'huile minérale. Une politique de recyclage des déchets spéciaux (aérosols) est en cours d'élaboration. La Société Forestière conduit notamment des essais de solutions de marquage alternatives moins impactantes pour l'environnement (autres fournisseurs, rouleaux encreurs, solutions à base d'alcool) et utilise de manière ponctuelle des aérosols en base aqueuse lorsque les conditions météorologiques et techniques le permettent.

Métiers financiers

Les entités financières excluront dès fin 2023 de leurs investissements et financements les entreprises dont plus de 20% du chiffre d'affaires provient de la fabrication ou de la vente de pesticides (herbicides, fongicides et insecticides dédiés à l'agriculture)^{11,12}.

Le Groupe encourage les **entreprises** qu'il finance ou dans lesquelles il investit à réduire l'utilisation de **pesticides, engrais de synthèse et produits d'entretiens** non écologiques dans leurs usages directs et à influencer leurs fournisseurs pour réduire l'usage de ces produits dans toute leur chaîne de valeur.

Le Groupe encourage les entreprises du **secteur de la chimie** à anticiper, accompagner et participer à cette réduction de l'usage des **pesticides engrais de synthèse et produits d'entretiens non écologiques**.

Le Groupe attend des **entreprises industrielles** qu'elles s'engagent dans la réduction de leurs émissions de polluants chimiques ou organiques dans l'eau, l'air et les sols, selon les enjeux les plus matériels des différents secteurs d'activités et en prenant en compte l'impact écotoxique des substances émises ou vendues.

Par ailleurs, le Groupe poursuit ses efforts en matière de transition énergétique et d'encadrement stricte des investissements dans les **énergies fossiles**, dont la combustion est une source importante de pollution.

Enfin, le Groupe attend que les **entreprises qui dépendent significativement de l'agriculture**, qu'elles jouent un rôle dans le développement des pratiques agroécologiques (dont agriculture biologique, agroforesterie et agriculture de conservation des sols) qui permettent notamment de réduire les pollutions chimiques et organiques des sols, de l'air et de l'eau engendrées par les pratiques dites « conventionnelles ».

B) Pollution plastique

Les déchets plastiques représenteraient 80% des déchets marins¹³. Leur ingestion par les organismes marins peut provoquer jusqu'à leur mort, compliquer leur reproduction ou encore

¹¹ Les refinancements des crédits export de SFIL étant dédiés à financer des projets identifiés, l'exclusion s'applique au projet finance.

¹² Hors CNP Assurances et LBPAM qui sont en phase d'analyse sur ce sujet. Hors Bpifrance qui privilégiera un dialogue actionnarial renforcé sur cette question.

¹³ Source IUCN : <https://www.iucn.org/resources/issues-brief/marine-plastic-pollution>

le rôle de filtration que certaines espèces jouent. Les déchets plastiques aggravent la problématique de pollution chimique, en accumulant celle-ci et favorisent diverses maladies. Enfin, les déchets plastiques favorisent aussi le transport d'espèces exotiques envahissantes.

Par ailleurs, le plastique et les microplastiques se retrouvent de plus en plus fréquemment dans l'alimentation humaine.

Fonctionnement interne et métiers opérationnels

Les entités du groupe s'engagent à réduire l'usage des plastiques et plastiques à usage unique, et à agir en faveur de la collecte et du recyclage du plastique. Les entités respectent les contraintes réglementaires qui s'imposent à elles notamment en France.

La Société Forestière s'attache notamment à réduire la pollution plastique que génère la protection des plants d'arbres contre le gibier (mise en place de clôtures temporaires dédiées aux plantations, utilisation de répulsifs à gibiers naturels, chantiers ponctuels de récupération des gaines individuelles et des essais sont en cours sur l'utilisation de gaines biodégradables).

Métiers financiers

Le Groupe attend des entreprises qu'il finance ou dans lesquelles il investit qu'elles réduisent le recours au plastique, en veillant à ce que les alternatives ne provoquent pas elles-mêmes des impacts trop importants sur la biodiversité, en France comme à l'étranger et qu'elles favorisent la collecte et le recyclage des produits en plastique. Le groupe encourage notamment les entreprises multinationales à éliminer les plastiques à usages uniques et les microplastiques, déjà ciblés par des réglementations en France, afin d'étendre les meilleures pratiques y compris dans les autres pays d'activités des entreprises.

Il encourage également les entreprises du **secteur textile** à réduire la part des fibres synthétiques, dont l'usure et le lavage conduisent à la production de microplastique, tout en veillant à ce que les alternatives ne provoquent pas elles-mêmes des impacts trop importants sur la biodiversité.

C) Pollution lumineuse

Selon des chercheurs¹⁴, « la lumière artificielle de nuit est un autre facteur important [...] de l'apocalypse des insectes ». La lutte contre la pollution lumineuse offre d'importants co-bénéfices en matière de santé publique, de réduction de la gêne occasionnée par les habitants ou encore dans la réduction de la consommation énergétique.

Au sein du groupe Caisse des Dépôts, les métiers concernés, notamment au travers de l'exploitation de foncier et/ou d'infrastructures prennent en compte la problématique de la pollution lumineuse générée par les projets développés et/ou financés par les entités du groupe, ainsi que dans les sites d'entreprises, afin de la réduire selon les dispositions réglementaires, les solutions techniques disponibles et les meilleures pratiques identifiées.

CDC Biodiversité et ses partenaires ont rédigé dans le cadre de la Mission économie de la biodiversité (MEB) un rapport apportant des recommandations techniques et/ou de « bon sens » ayant pour objet la sobriété énergétique et lumineuse afin de réduire les impacts sur la biodiversité¹⁵.

¹⁴ Source : <https://www.geo.fr/environnement/la-pollution-lumineuse-jouerait-un-role-crucial-dans-le-declin-des-insectes-198791>

¹⁵ <https://www.mission-economie-biodiversite.com/publication/eclairage-du-21eme-siecle-et-biodiversite>

V- Espèces exotiques envahissantes

Les espèces exotiques envahissantes (EEE) représentent une menace pour les espèces locales, car elles accaparent une part trop importante des ressources (espace, lumière, ressources alimentaires, habitat...) dont les autres espèces ont besoin pour survivre. Elles peuvent aussi être prédatrices directes des espèces locales ou présenter un potentiel allergisant et allergène y compris pour l'humain (exemple : l'ambroisie). En France, la lutte contre les EEE est l'une des priorités de la nouvelle Stratégie Nationale Biodiversité (SNB), un plan est dédié à cette question.

Fonctionnement interne et métiers opérationnels

Le Groupe s'engage à ne pas introduire d'espèces exotiques envahissantes dans ses sites et d'exploitation et dans ses métiers opérationnels.

Les entités concernées, par exemple dans l'entretien d'espaces verts, s'engagent également à limiter les risques d'introductions accidentelles d'espèces exotiques envahissantes durant les chantiers divers. Elles peuvent organiser des opérations de lutte contre espèces exotiques envahissantes sur ces espaces, en s'appuyant sur des recommandations d'experts, dont celles du comité français de l'UICN¹⁶.

La **Société Forestière** prête une attention particulière aux espèces exotiques envahissantes. Elle concentre ses efforts sur 8 espèces particulièrement importantes dans les milieux forestiers (notamment l'Ambroisie, la Berce du Caucase, la Renouée du Japon...) et pouvant avoir un impact important sur la santé ou l'environnement. Elle répertorie leur présence pour encadrer leur caractère envahissant et envisage une lutte active contre leur propagation.

Métiers financiers

Le Groupe s'engage à ne pas introduire d'espèces exotiques envahissantes dans ses actifs immobiliers, infrastructures et espaces verts et dans les forêts qu'il détient (via les pratiques de la Société Forestière).

Le Groupe encourage les entreprises en qu'elle finance ou dans lesquelles elle investit à ne pas introduire d'espèces exotiques sur leurs différents sites.

Le Groupe attend des **entreprises du secteur maritime** qu'elles s'engagent à éviter et réduire leur impact dans le transport d'espèces exotiques envahissantes, notamment via leurs eaux de ballast, en vertu des conventions internationales en vigueur.

VI- Autres leviers de réduction des impacts négatifs

Le groupe adopte comme principes généraux :

- La **sobriété** de consommation au profit d'une démarche raisonnée de l'utilisation des ressources naturelles, en recherchant à minimiser les surfaces artificialisées, les consommations d'énergie, de ressources naturelle (matière, eau...) ou encore de transports nécessaires à l'exercice de leurs activités.

¹⁶ https://uicn.fr/wp-content/uploads/2016/09/UICN_France_Guide_EEE_LIVRET2_MODIFIE.pdf

- **L'économie circulaire**, en contribuant et favorisant l'écoconception, l'économie de fonctionnalité, le réemploi, l'allongement de la durée d'usage, ou encore la prévention, la gestion, le tri et le recyclage des déchets.

Ainsi, en réduisant les surfaces et divers flux entrants pour répondre à des besoins et fonctions identiques ou équivalentes, en favorisant un approvisionnement issu de filières durables et/ou de recyclage, en réduisant le gaspillage, en cherchant des solutions pour réduire et recycler leurs propres déchets ou encore en établissant divers partenariats, les entités du groupe souhaitent jouer pleinement leur rôle dans le passage d'un modèle d'économie linéaire à un modèle circulaire. Les bénéfices environnementaux de la sobriété et d'une économie circulaire sont nombreux et couvrent entre autres les cinq pressions exercées par l'humanité sur la biodiversité et les écosystèmes.

Par ailleurs, à compter de 2023, la sélection des investissements passant en comité d'engagement (CDE) sera soumise à une analyse ESG reposant sur **une grille de cotation ESG** pour prendre en compte la double matérialité (impact du projet ou de l'entreprise sur l'environnement et société et vice versa) notamment au regard des enjeux de biodiversité. Une telle analyse ESG est d'ores et déjà mise en œuvre sur l'ensemble des projets d'investissements de la Banque des Territoires.

Enfin, les certifications environnementales sont souvent utilisées pour mieux maîtriser les impacts de nos activités. Par exemple, le groupe CDC Habitat vise la certification environnementale systématique de toutes ses opérations neuves. Les certifications relatives à la biodiversité (dont Effinature, Biodiversity, profil biodiversité Cerqual) seront valorisées en particulier sur les fonds à travers le label ISR.

3

Accroissement des impacts positifs directs et indirects

Le groupe identifie plusieurs moyens de contribuer à l'accroissement de ses impacts positifs directs et indirects en matière de biodiversité.

I- Investissements et financements favorables à la biodiversité

A) Financements et investissement de la Banque des Territoires

La Banque des Territoires effectue des investissements et des financements en direction de projets ayant des retombées positives pour la préservation de la biodiversité (ie lutte contre l'artificialisation des sols, renaturation, préservation des ressources ...). Pour la période 2020-2024, elle consacre une enveloppe de **3 milliards d'euros de financements** (2,8Mds€ de prêts et 200M€ de fonds propres) dans le cadre du plan de relance pour :

- La rénovation des réseaux et des infrastructures d'eau et d'assainissement, de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention contre les inondations (incluant la desimperméabilisation des sols) avec l'Aqua Prêt.
- La restauration et la renaturation des milieux, la préservation ou développement des corridors et des continuités écologiques, les solutions fondées sur la nature avec le Prêt Relance Verte.
- La prévention de la production de déchets, leur traitement, recyclage et valorisation, le réemploi et la réduction des emballages et plus globalement le développement de l'économie circulaire dans les territoires.
- La transition agricole et alimentaire des territoires.
- Le portage foncier, pour éviter l'artificialisation en dehors des centres urbains
- La reconversion et la renaturation des friches industrielles
- La promotion de Sites Naturels de Compensation
- L'investissement, sous deux angles, et en articulation avec CDC Biodiversité :
 - A titre exploratoire, investir dans des « coopératives carbone » dont l'objet est de financer des projets de renaturation (haies, reboisement, zones humides, tourbières) grâce à la vente de crédits carbone volontaires.

S'agissant du « Zéro Artificialisation Net », une réflexion est menée pour proposer un véhicule de portage foncier à destination des opérateurs de compensation pour réaliser des opérations de renaturation écologique, pour le compte d'aménageurs publics ou privés.

Par ailleurs, il a été mis en place un financement spécifique sur Fonds d'Epargne pour financer les projets de maîtrise de l'éclairage public urbain.

En outre, une offre d'ingénierie territoriale tournée vers la concrétisation des projets et s'intégrant dans le triptyque de la chaîne de valeur de la Banque des Territoires, Conseiller-Financier-Opérer, permet de proposer un continuum d'offres complémentaires. Ainsi par exemple dans l'accompagnement des projets du programme Action Cœur de Ville pouvant être financés en investissement ou en prêts (PRU ACV) se trouvent également une offre spécifique d'ingénierie permettant d'encourager la mise en œuvre de projets destinés à renforcer la place de la nature en ville, qui constitue un important levier d'action dans le cadre des politiques locales en matière de redynamisation des centres-villes :

- **L'offre SGREEN**, qui permet d'accompagner les villes dans l'émergence d'une feuille de route en matière de transition écologique : l'offre permet la réalisation d'un diagnostic territorial en matière de nature en ville et d'adaptation au changement climatique ainsi que l'identification de leviers d'actions possibles.

Au 1^{er} novembre 2022, 52 villes ont bénéficié d'une mission SGREEN, pour un engagement d'environ 1,9 M€.

- **L'offre S'GREEN +**, soutenue par les financements de l'Union européenne à travers la Plateforme Européenne de Conseil en Investissement, destinée aux villes qui ont déjà engagées une réflexion sur les problématiques de l'adaptation au changement climatique et de la végétalisation du centre-ville et qui ont déjà identifiée un ou plusieurs projets nécessitant un accompagnement opérationnel. Cette offre vise à appuyer les villes dans la mise en œuvre de leurs projets, par l'apport d'expertises techniques, juridiques et financières et par un accompagnement à la définition d'un plan d'action détaillé.

Au 1^{er} novembre 2022, 18 villes ont bénéficié d'une mission SGREEN + pour un engagement d'environ 490 k€.

B) Programme Nature 2050

Créé en 2016 à la suite de l'Accord de Paris à la COP21, le programme Nature 2050 est porté par CDC Biodiversité et le Fonds Nature 2050. Il promeut et finance la mise en œuvre des solutions fondées sur la nature, aux résultats quantifiables et inscrits dans la durée. Un engagement simple : 5€ de contribution volontaire au programme Nature 2050 correspond à 1m² de nature restaurée et suivi jusqu'en 2050. Les projets soutenus ont un triple objectif :

- La protection, gestion et restauration de la biodiversité et des services écosystémiques
- L'atténuation des conséquences du dérèglement climatique
- L'augmentation de la résilience des territoires afin qu'ils puissent faire face au changement climatique

Entre sa création en 2016 et fin 2022, le programme Nature 2050 a permis de soutenir plus de 60 projets pour un montant total récolté de plus de 11,6 millions d'euros.

Le groupe CDC est pleinement mobilisé dans le financement de ce programme, au travers de plusieurs de ses entités : La Caisse des Dépôts, Bpifrance, CDC Habitat, la Compagnie des Alpes, Icade, La Poste, La Banque Postale ou encore Transdev.

C) Accélérateur d'impact Groupe

La Banque des Territoires porte un dispositif d'accompagnement du développement de nouvelles offres innovantes et à impact positif du Groupe Caisse des Dépôts. Les projets accompagnés doivent concourir à l'atteinte des ODD prioritaires du Groupe, tout en étant porteur de solutions à impact positif pour les territoires. Les porteurs de projets sont challengés sur l'ambition de leur projet et leur capacité à mesurer l'impact réel de leur solution (impact direct et indirect). Les KPIs d'impact font l'objet d'un suivi par les porteurs de projet et l'équipe de l'Accélérateur. Parmi les projets soutenus : la méthode Ville arborée du Label Bas Carbone (Société Forestière), Toits solaires et végétalisés (CDC Biodiversité), Landboost (Egis), Soil.is (Egis), Résilience Verte (CDC Biodiversité, Société Forestière, Egis, Citadia).

D) Exemples de bonnes pratiques du groupe La Poste

Le Groupe La Poste au travers de sa foncière La Poste Immobilier se donne comme objectifs à 2030 d'améliorer la biodiversité de ses 1.000.000 de m² d'espaces vert, de mettre en œuvre 50 Contrat de Performances Biodiversité (CPB) et 200 diagnostics écologiques.

Le nouveau siège de CNP Assurances situé dans l'écoquartier d'Issy Cœur de Ville à Issy les Moulineaux cherchera l'obtention du label BiodiverCity. Cet écoquartier vise une renaturation avec 7 000m² de forêt urbaine (345 arbres et 470 arbustes plantés).

II- Innovation et offres favorables à la biodiversité

A) Exemples d'offres et/ou d'innovations des entités du groupe CDC

- **CDC Biodiversité** propose différentes solutions favorables à la biodiversité. En plus des solutions de mesure de l'empreinte biodiversité et du programme Nature 2050 précités, CDC Biodiversité propose :
 - des contrats de performance biodiversité aux propriétaires et aux gestionnaires d'espaces extérieurs, publics ou privés, qui souhaitent concevoir et développer une démarche écologique positive en faveur de la nature en ville.
 - l'outil numérique Agribest, codéveloppé avec la Coopération agricole ouest pour permettre aux agriculteurs et agricultrices un autodiagnostic de leurs pratiques sur la biodiversité. Cet outil sera disponible en 2023 sous la forme d'une application et largement distribué sur l'ensemble du territoire, gratuitement, dans le cadre d'un écosystème utilisateurs en cours de constitution. Il pourra également être utilisé par des prescripteurs (collectivités territoriales, coopératives, syndicats) afin de porter des projets territoriaux.
 - l'application Hortilio, codéveloppée avec Jaya, pour accompagner les jardiniers particuliers vers de meilleures pratiques pour la biodiversité.
 - l'accompagnement des maîtres d'ouvrage, tels que les constructeurs, promoteurs ou bailleurs, dans la conception, le bâti et l'aménagement d'espaces verts et de végétalisation des infrastructures dans leurs projets immobiliers.
 - la compensation, notamment via le premier site de Cossure, qui a reçu le premier agrément de Site naturel de compensation par Arrêté ministériel du 24 avril 2020.

- **le club « Indice local de Biodiversité »** : en mai 2022, CDC Biodiversité a lancé son club « Indice de Biodiversité Locale », qui regroupe une douzaine d'acteurs privés de la promotion immobilière et du foncier. L'objectif de ce club est de développer un outil permettant d'évaluer le gain de biodiversité qui sera permis par des actions de restauration et/ou des actions favorables à la biodiversité mises en œuvre sur des petits sites urbains comme sur de plus grands sites renaturés. Cette mesure ne se substitue pas au respect des obligations réglementaires, et notamment de la séquence « Eviter – Réduire – Compenser » ou de la réalisation d'une demande de dérogation des espèces protégées, mais permettra aux acteurs d'évaluer l'intérêt de leurs efforts pour la biodiversité.

- La **Société Forestière** a élaboré une offre spécifique additionnelle à ses forfaits de gestion classiques, qui vise à accompagner ses clients sur la voie d'une action plus déterminée en faveur de la biodiversité sur leurs patrimoines. L'offre, qui doit être présentée à l'ensemble des propriétaires institutionnels d'ici 2023 consiste à :
 - Améliorer la connaissance du potentiel de biodiversité sur leur patrimoine (grâce à l'outil de mesure IBP et « IBP+ ») ;
 - Proposer des itinéraires sylvicoles particuliers destinés à réduire les impacts éventuels des travaux forestiers (ex. protection des sols lors des travaux forestiers);
 - Mener des actions ou des programmes destinés à favoriser l'installation durable de la biodiversité en forêts (protéger les arbres et milieux enclins à abriter de la biodiversité, placer certaines zones en évolution naturelle, suivre des nichoirs, faciliter l'observation de rapaces ou de chiroptères par exemple par des naturalistes ainsi que leur installation, inventorier et protéger certaines espèces en partenariat avec des experts, aménager des trames vertes ou bleues pour lutter contre le morcellement des habitats forestiers et favoriser la circulation et la diversité génétiques de certaines espèces, etc).
 - Atténuer l'empreinte des travaux sylvicoles

Par ailleurs, la Société Forestière a porté deux nouvelles méthodes Label bas-carbone qui visent à développer de nouveaux puits de carbone et les co-bénéfices associés (biodiversité, cycle de l'eau, etc.) grâce à la végétalisation urbaine ou à l'allongement des cycles de production forestiers.

- Financements thématiques du dispositif **SFIL/LBP** à destination des collectivités territoriales et de leurs groupements : lancée en 2019, l'offre « prêt vert » intègre les problématiques de biodiversité liées à la gestion du petit et du grand cycle de l'eau à travers une thématique dédiée. Cette offre de financement est destinée aux investissements :
 - des services publics de l'eau et de l'assainissement (équipements et infrastructures) ;
 - des porteurs de projets en lien avec la gestion des eaux pluviales (équipements, infrastructures, gestion alternative) ;
 - des porteurs de projets GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention contre les Inondations) dont ceux dédiés à la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides. »

- EVEN Conseil, entité du Groupe SCET, filiale de la CDC accompagne les territoires dans la prise en compte des enjeux de biodiversité dans leurs politiques territoriales. La filiale apporte aux collectivités de l'ingénierie experte et du conseil stratégique pour identifier les sensibilités écologiques locales et adapter les réponses à apporter. A ce titre, la filiale intervient à l'échelle des documents de planification et d'urbanisme pour identifier les réseaux écologiques locaux et les enjeux de fragmentation des milieux qui s'y rapportent, mais surtout pour conseiller sur les outils réglementaires à mobiliser en vue d'une protection judicieuse des richesses écologiques. EVEN intervient également auprès des acteurs de l'aménagement pour accompagner l'intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagement, notamment à travers la labellisation Biodiversity des projets. Par ailleurs, elle accompagne de nombreuses collectivités dans l'élaboration de stratégies et plans d'actions opérationnels de végétalisation des centres urbains, dans un objectif d'optimisation des services écosystémiques que peut apporter la nature en ville. Enfin, la SCET réalise également des missions d'évaluation des politiques publiques Biodiversité auprès des territoires, afin d'assurer leur effectivité.

- Icade, qui s'est fixé un objectif de 100% de ses parcs d'affaires en biodiversité positive dès 2022 travaille aussi à diverses innovations favorables à la biodiversité. Avec des partenaires dont CDC Biodiversité, Icade expérimente des toitures solaires végétalisées pour analyser les externalités positives (notamment pour la biodiversité) du couplage de la production d'énergie et de la végétalisation.

- **LBPAM** et Tocqueville Finance ont lancé le 22 novembre un fonds action sur la thématique Biodiversité. Ce nouveau fonds, article 9 sous SFDR, cible les sociétés qui apportent des solutions aux enjeux de la préservation de la biodiversité autour des thématiques de l'agriculture et de l'alimentation soutenable, de l'économie circulaire, des bâtiments verts et des services et solutions environnementaux. **CNP Assurances** investit 120 M€ dans ce fonds. Ce fonds illustre concrètement l'engagement du groupe La Banque Postale en faveur de la biodiversité.

B) Exemples d'offres et/ou innovations favorables à la biodiversité des participations stratégiques du groupe CDC :

- le groupe CDC est actionnaire du « nouveau **Suez** », qui propose diverses solutions directement dédiées à la biodiversité : solutions fondées sur la nature, plans de restauration écologiques des sites, restauration de milieux naturels par la dépollution, gestion optimisée de la ressource en eau ou encore agriculture intelligente. Il est également important de noter qu'en tant qu'acteur important du recyclage, le groupe Suez joue un rôle moteur dans l'économie circulaire.

- la Caisse des Dépôts est également actionnaire du groupe d'ingénierie **Egis** dont les domaines de compétence intègrent différentes dimensions importantes pour la biodiversité : écoconception, génie environnemental, gestion des déchets, dépollution et décontamination de sites et sols ou encore acoustique. Les équipes d'Egis ont développé deux outils en faveur de la préservation et de la restauration de la biodiversité. Il s'agit de **SEABOOST**, qui permet de mieux concilier activités humaines et biodiversité aquatique, et **LANDBOOST**, pour favoriser le développement de la biodiversité dans les territoires urbanisés.

Enfin, la startup Soil.is permet la valorisation des sols afin d'y accroître le stockage de carbone et la biodiversité.

III- Influence et partenariats en faveur de l'action pour la biodiversité

A) Partenariats

Les entités du groupe Caisse des Dépôts ont noué divers partenariats afin de favoriser une prise en compte des enjeux de biodiversité. Par exemple :

- En février 2022, la Caisse des Dépôts et l'Office français de la biodiversité (OFB) ont signé le 23 février une convention de partenariat pour soutenir la mise en œuvre, par les collectivités locales et les acteurs économiques, des objectifs nationaux en faveur de la biodiversité. Avec un double objectif : favoriser l'émergence de projets vertueux pour l'environnement et mobiliser les acteurs économiques publics et privés.
- La Banque des Territoires est un partenaire historique du Mouvement Terre de Liens et a investi 6 M€ dans sa foncière. Terre de Liens œuvre pour l'installation d'agriculteurs en agriculture biologique : ainsi aucune ferme Terre de Liens n'a recours à l'utilisation de pesticides ou d'herbicides, responsables du déclin majeur de la biodiversité et mettant en péril les écosystèmes. De même, 51 % de la surface agricole des fermes Terre de Liens sont réservés à des espaces semi-naturels comme des prairies, des mares ou des haies, qui sont de véritables refuges pour la biodiversité.
- En 2022, dans le cadre de sa démarche d'innovation ouverte, la Banque des Territoires est partenaire de l'agence de design d'intérêt général Vraiment-Vraiment sur le programme expérimental sur la place de la biodiversité dans l'action publique : "Biodiversité Administrative". L'objectif est d'accompagner des acteurs publics dans l'identification de leurs besoins et d'imaginer des pistes concrètes pour renforcer leur action au quotidien en faveur de la préservation de la biodiversité.
- La Société Forestière s'est engagée à développer pour le compte de ses clients (dont la Caisse des Dépôts et CNP Assurances) 15 nouveaux partenariats d'ici à 2025 avec des organismes experts qui permettront de mettre en œuvre dans la durée des programmes spécifiques dédiés à la protection de certaines espèces ou la restauration de certains habitats. Depuis 2021, 5 partenariats ont été noués ou sont en cours de conventionnement.
- Icade contribue à un groupe de travail, constitué d'acteurs divers (écologues, aménageurs, promoteurs, architectes, etc.), piloté par le CSTB, visant à proposer un indicateur unique qui prend en compte le potentiel de biodiversité et les services écosystémiques des milieux.
- CDC Biodiversité a mis en place un Comité de pilotage multi-partenaire pour son programme Nature 2050. L'Office français de la biodiversité, l'ADEME, les EcoMaires, France Nature Environnement, LPO France, la Fondation Nicolas

Hulot, le Museum National d'Histoire Naturelle et autres experts scientifiques accompagnent ainsi le développement stratégique du programme visant à faire émerger en France des solutions fondées sur la nature pour lutter contre le changement climatique (atténuation et adaptation). Un partenariat a également été noué dans le cadre de Nature 2050 avec la Sorbonne Université et le CNRS afin de définir et suivre des indicateurs de suivi et évaluation de la restauration écologique au sein des projets soutenus par Nature 2050.

- La Mission Economie de la Biodiversité (MEB) de CDC Biodiversité est aussi dotée d'un Comité d'Orientation dont l'objectif est de développer une réflexion prospective et collective sur les grands enjeux liant biodiversité et économie et les solutions en faveur de la préservation de la biodiversité. Il a pour vocation d'orienter les réflexions de la MEB mais aussi de contribuer à ses travaux et rassemble plusieurs établissements publics et associations : Ademe, AFD, ANCT, Banque des Territoires, Cerema, Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité, Ifremer, Institut de recherche pour le Développement, INRAE, Institut CDC pour la Recherche, I4CE, MNHN, CGDD, OFB, Association Orée.
- Des entités du Groupe, notamment La Poste Groupe, contribuent aux travaux internationaux du réseau Science Based Targets Network, pour la création du référentiel SBT for Nature.
- De plus le groupe La Poste est partenaire de LPO France au travers notamment de mécénat de compétences en mission longues et courtes.

B) Initiatives collaboratives

Les entités du groupe contribuent à diverses initiatives collaboratives au sein desquels elles partagent des connaissances, des bonnes pratiques et contribuent à l'évolution des pratiques de Place. Ainsi, le Groupe est représenté par une ou plusieurs entités dans les initiatives : **entreprises engagées pour la nature – act4nature France, Finance for Biodiversity, Entreprises pour l'Environnement, Finance for Tomorrow**, le groupe de travail biodiversité de **France Invest** ou encore le réseau **FAIRR**.

Par ailleurs plusieurs entités sont membres du **Club B4B+** piloté par CDC Biodiversité qui poursuit plusieurs objectifs :

- Comprendre comment les outils d'évaluation de l'empreinte biodiversité peuvent alimenter les décisions des entreprises, les décisions d'investissement et le reporting externe ;
- Anticiper les évolutions financières, réglementaires et du marché vis-à-vis de la réduction de l'empreinte biodiversité ;
- Assurer l'adaptation du GBS aux contraintes et besoins des entreprises et permettre sa mise en application via des études de cas ;
- Tenir informées les entreprises sur l'évaluation d'empreinte biodiversité via l'intervention d'experts externes et une veille bibliographique régulière ;
- Aider à la réalisation des évaluations d'empreinte biodiversité via un support technique

C) Autres leviers d'influence

- **Dialogue actionnarial** : le dialogue entretenu avec les entreprises déjà mentionné à plusieurs reprises dans cette politique, l'engagement actionnarial est aussi un levier pour les entités financières du groupe afin d'inciter les entreprises en portefeuille à accroître leurs impacts positifs en faveur de la biodiversité.
- **Dialogue avec les fournisseurs** : les achats des entités du groupe sont un levier important. En intégrant la biodiversité et les problématiques environnementales dans leur dialogue avec les fournisseurs, les entités du groupe participent à transformer les modèles au-delà de leurs seuls périmètres.
- **Dialogue au sein de la filière Forêt-Bois**, notamment dans le cadre des concertations nationales et territoriales menées par la Société Forestière

4

Contribution à la recherche, à la formation et à la sensibilisation

I- Contribuer à la recherche

- **Mission Economie et Biodiversité** : la Caisse des Dépôts et plus particulièrement la Banque des Territoires assure le financement des travaux de la Mission Economie et Biodiversité (MEB) confiée à CDC Biodiversité. La MEB est au service de l'intérêt général. Elle se donne pour mission la diffusion et le partage des travaux aux moyens de supports de communications et de manifestations variées (Dossiers de la MEB, BIODIV'2050, collection Les Cahiers de BIODIV'2050, formation, conférences, colloques internationaux...). Les travaux recouvrent des champs aussi divers que la biodiversité en ville, l'objectif de zéro artificialisation nette, les paiements pour préservation des services écosystémiques, la création d'outils pour intégrer les risques et opportunités liés à la biodiversité dans le secteur financier, ou encore les principes scientifiques de mise en œuvre de la compensation (notamment l'équivalence écologique). Le financement de ces travaux est nécessaire afin de faire progresser le sujet de la biodiversité à différents niveaux de l'économie. **Sur la période 2020-2024, le financement accordé à ce programme s'élèvera à 7,9M€.**
- La **Société Forestière** participe à des projets de R&D avec des organismes de recherche (CNPFF-IDF, INRAe, FCBA...) en tant qu'expert technique et met à disposition pour le compte de ses clients des parcelles forestières à l'occasion d'essais sylvicoles notamment en lien avec le changement climatique.
- Depuis 2020, **l'Institut pour la recherche de la Caisse des Dépôts** est partenaire de Mosaic, centre de compétences sur les sciences participatives, du Muséum national d'Histoire naturelle et de Sorbonne Université. Membre du projet ISEED (Inclusive Science & European Democracies) Mosaic développe une nouvelle forme de participation citoyenne nommée SPOT (Sciences Participatives Obscurité & Territoires). Cette plateforme expérimentale a été lancée sur deux territoires : les communes de Melesse (35) et de Libourne (33). L'objectif est d'impliquer leurs administrés dans l'évolution de la politique publique d'éclairage urbain. Ces deux municipalités souhaitent réduire leur éclairage, à la fois pour diminuer leurs consommations d'énergie et pour protéger la biodiversité nocturne. L'éclairage urbain est un sujet sensible pour les administrés et trouver un équilibre entre une extinction totale et des

éclairages inutiles n'est pas aisé. C'est pourquoi les deux communes se sont engagées pour animer pendant 3 mois (du 1er avril au 30 juin 2022) ce programme de décision collective, éclairée par un protocole scientifique créé avec des chercheurs en sociologie et psychologie de la nature. Les habitants sont invités, sur le site, à suivre ce protocole, poser des questions et formuler des recommandations sur l'extinction des lumières dans leur ville. Les données récoltées permettront aux collectivités de prendre des décisions sur l'éclairage, et aux chercheurs d'analyser le potentiel de ce type de plateforme pour impliquer les citoyens dans les démarches participatives locales.

II- Former et sensibiliser

A) Formation des collaborateurs

Les entités sont encouragées à identifier les collaborateurs qu'il faut former en priorité sur les enjeux de biodiversité. A titre d'exemple,

- la direction des Gestions d'Actifs de la Caisse des Dépôts a formé en 2021 et 2022 ses gérants au sujet de la biodiversité afin d'intégrer au mieux cette thématique dans ses opérations et dans son dialogue avec les entreprises.
- CNP Assurances a formé aux enjeux de la biodiversité les collaborateurs en charge de la gestion d'actifs en juin 2022 pour accompagner l'intégration de cette thématique dans les investissements.
- La Société Forestière a formé l'ensemble de ses collaborateurs techniques aux pratiques de gestion forestière durables et notamment à l'inventaire de biodiversité potentielle en 2021
- SFIL a déployé un module de e-learning consacré au développement durable et à la RSE. Il a été mis à disposition en libre accès sur la plateforme interne de formation pour l'ensemble des collaborateurs. Cet e-learning inclut une partie dédiée aux grands enjeux planétaires actuels (changement climatique, raréfaction des ressources, disparition de la biodiversité, pollution et inégalités).
- Le Groupe CDC Habitat a mis en place une formation interne dédiée à la biodiversité à destination du personnel de proximité. Il s'engage à ce titre à former systématiquement ce personnel lors du déploiement du contrat gestion durable des espaces extérieurs. Afin d'assurer le déploiement d'actions sur les constructions neuves et de réhabilitations, les besoins de formation seront identifiés pour les filières développement et Maitrise d'ouvrage. Enfin dans le cadre de sa stratégie RSE, le Groupe renforcera les actions de sensibilisation générales des collaborateurs sur les thématiques environnementales et biodiversité à travers l'animation d'actions annuelles.
- STOA a déployé une formation biodiversité à ses collaborateurs dès février 2020 afin de mieux maîtriser la gestion des risques via la norme de performance 6 de l'IFC.

- Bpifrance déploie progressivement depuis 2022 un programme de formation de ses salariés aux enjeux liés à la biodiversité afin de permettre à ses métiers de répondre aux besoins de leurs clients sur ces enjeux.

B) Formation d'autres acteurs

- **CDC Biodiversité** forme notamment des entreprises, des institutions financières et des collectivités locales à l'usage de son outil de mesure d'empreinte. Des formations sur le sujet de la biodiversité, les enjeux et solutions permettant d'atteindre les objectifs fixés par la réglementation sont également proposés à l'ensemble des acteurs économiques.
- **Novethic** prodigue des formations thématiques telles que « biodiversité, capital naturel et finance verte », « les risques biodiversité en finance » et d'autres formations sur les évolutions normatives et réglementaires en matière de RSE et de finance verte qui comprennent des éléments relatifs à la biodiversité.
- La **Société Forestière** est intervenue dans des formations dispensées par les écoles d'ingénieur forestier auprès d'étudiants ou de professionnels en formation continue (AgroParisTech, Bordeaux Sciences Agro, AgroParisTech Executive) pour aborder les enjeux actuels de sylviculture, de certification de gestion durable et de services écosystémiques (carbone, biodiversité).
- **Bpifrance-université.fr** la plateforme digital learning de **Bpifrance** met à disposition gratuitement plus de 350 formations conçues spécialement pour les entrepreneurs. La plateforme digitale leur permet de monter en compétence sur tous les thèmes liés au développement et management des entreprises ainsi que sur les enjeux de développement durable et RSE. Le catalogue de formation, contenant déjà plusieurs modules sur la Biodiversité, sera progressivement enrichi afin de mieux accompagner les entrepreneurs dans la compréhension des enjeux biodiversité liés à leur activité et leur prise en compte dans leurs modèles d'affaires j

C) Sensibilisation :

Des actions de sensibilisation sont menés par les entités du groupe, notamment :

- Le 7 septembre 2021, le groupe Caisse des Dépôts a organisé sa première **Journée de la Nature**. Suivi par plus de 5000 personnes en ligne, l'événement a réuni divers acteurs, notamment du groupe Caisse des Dépôts pour évoquer les grands enjeux et présenter de nombreuses solutions. 4 tables rondes, 19 ateliers, plus de 40 interviews filmées mais aussi une vingtaine de reportages et autres documents ont ensuite été stockés sur la plateforme de l'événement : <https://journeedelanature-2021-cdc.fr/>
- **Novethic** est un média de référence du développement durable. L'actualité environnementale y est décryptée pour des publics plus ou moins experts. La biodiversité est une des thématiques clés des sujets traités.
- Le Groupe CDC Habitat souhaite encourager et faciliter le déploiement des actions d'accompagnement et de sensibilisation des locataires (collectif et individuel/pavillonnaire). Pour ce faire il entend associer les habitants aux

réflexions sur les travaux de conception, d'aménagement, de gestion et d'appropriation des futurs espaces extérieurs mais aussi soutenir et accompagner les projets expérimentaux.

- A l'occasion de son évènement annuel, **Bpifrance Innovation Génération BIG**, Bpifrance organise des ateliers et des conférences dédiées aux enjeux liés à la biodiversité pour les entreprises afin de sensibiliser ses clients et partenaires. Bpifrance souhaite renforcer les **actions de communication en faveur de la biodiversité** et de son importance pour la pérennité des entreprises en soutenant et en participant à des évènements dédiés à la biodiversité (Assises Nationales de la Biodiversité, Forum Biodiversité et Economie, Journée Terres) ou à des évènements dédiés à la RSE dans lesquels la banque intègre le sujet biodiversité (Produrable par exemple)